

ADMINISTRATION

Administration générale

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DU DIALOGUE SOCIAL

Arrêté du 4 avril 2016 modifiant l'arrêté du 15 décembre 2014 portant désignation des représentants du personnel au comité technique ministériel institué auprès des ministres chargés du travail et de l'emploi

NOR : ETSR1630276A

La ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social,
Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État;
Vu l'arrêté du 15 décembre 2014 portant désignation des représentants du personnel au comité technique ministériel institué auprès des ministres chargés du travail et de l'emploi;
Vu le départ à la retraite en date du 31 décembre 2015 de M. Michel ZEAU, membre titulaire du comité technique ministériel au titre de l'organisation syndicale UNSA ITEFA;
Vu la demande de l'organisation syndicale du 18 mars 2016 portant désignation de membres au comité technique ministériel,

Arrête :

Article 1^{er}

Mme Hélène LUTUN, affectée à la DIRECCTE de Corse, est nommée membre titulaire au comité technique ministériel, en remplacement de M. Michel ZEAU, sur la liste présentée par l'organisation syndicale UNSA ITEFA.

Article 2

Mme Juliette DIEZ, affectée à l'unité départementale de l'Isère de la DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes, est nommée membre suppléant au comité technique ministériel, en remplacement de Mme Hélène LUTUN, sur la liste présentée par l'organisation syndicale UNSA ITEFA.

Article 3

Le directeur des ressources humaines des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

Fait le 4 avril 2016.

*La ministre du travail, de l'emploi,
de la formation professionnelle
et du dialogue social,*

Pour la ministre et par délégation :
*La sous-directrice du pilotage
des ressources, du dialogue social
et du droit des personnels,
M.-F. LEMAÎTRE*